

Proximus SA de droit public, Bd du Roi Albert II, 27, 1030 Bruxelles

Service clientèle : www.proximus.be/Mycontact

15/02/2022

Enterprise Guest Wifi

Récapitulatif contractuel

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE ⁽¹⁾. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Service

Access à internet:

Enterprise Guest WiFi permet à une entreprise peut offrir un accès Internet à ses visiteurs et employés, sur l'infrastructure WLAN du bâtiment de l'entreprise.

Enterprise Guest Wifi est un service offert au-dessus de la connectivité et de l'équipement WLAN de Proximus.

Il existe 2 versions du produit :

- Version "Proximus" : le processus de connexion de l'utilisateur final est entièrement défini et géré par Proximus et l'accès à l'internet sans fil est accordé par Proximus à l'utilisateur final à partir des sites du client.
- Version "Private" : le processus de connexion de l'utilisateur final est défini et géré par le client et l'accès à l'internet sans fil est accordé par Proximus aux Utilisateurs finaux à partir des Sites du client uniquement.

Pré-requis :

L'équipement (tel que les Points d'Accès) et la connectivité Internet ne sont pas inclus et font l'objet d'un contrat séparé avec Proximus.

Prix

- Abonnement mensuel (en €, HTVA) :
 - Enterprise Guest WiFi (version Proximus ou Private) : € 7,5 par Point d'Accès.
- Frais fixes additionnels :
 - Activation : € 50 par nouveau site. Si un site existant requiert une nouvelle licence afin d'ajouter un Point d'Accès, aucun frais d'activation supplémentaire n'est demandé.

⁽¹⁾ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

- Installation: € 1.000 par jour/personne pour la mise en place du contenu du portail captif, avec un minimum de 2 000 € (2 jours/personnes).
- Consultance : sur devis

Durée, renouvellement et résiliation

Durée déterminée de 24 ou 36 mois. A l'issue de la période initiale le contrat est tacitement reconduit pour une durée indéterminée.

Caractéristiques à l'intention des utilisateurs finaux handicapés

Informations détaillées sur les solutions adaptées : www.proximus.be/handicap

Autres informations utiles

Prix et descriptif sous réserve d'erreur, de promotion éventuellement applicable et de modification ultérieure. Seuls les prix en vigueur au moment de la souscription au service, produit ou à l'option ont valeur contractuelle. www.proximus.be/mentionslegales

⁽¹⁾ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)